

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17/2023

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BERTUCCI Sandrine, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : LAFOND Florian pouvoir à BRUNET Michel, BARRE Sylvie pouvoir à GRANGER Véronique, MAUSSERT Karine pouvoir à FAURE Christophe, MINGORANCE Anita.

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le taux des taxes directes locales 2023 pour la commune de Mercurool-Veaunes.

Il propose d'appliquer sur les taux de 2022 une variation différenciée de taux de 3%.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer pour l'année 2023, les taux suivants aux impôts directs locaux :

	Année 2023	Pour mémoire Année 2022
TAXE FONCIERE BATIE	23,88 %	23,18 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	44,26 %	42,97 %
TAXE D'HABITATION	5,84 %	5,67 %

- Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Affiché le 30/03/2023
ID : 026-200056547-20230327-DE_2023_17-DE

